

PARCE QUE NOUS AVONS BESOIN DE LA FORÊT!

égion la moins boisée de France, le Nord-Pas de Calais dispose de massifs forestiers morcelés alors que les espaces boisés font défaut dans les zones urbaines et périurbaines. Face à cette situation, héritée des activités industrielles passées, du développement des villes et des infrastructures, la Région a décidé d'agir, en votant en 2009 – à l'unanimité – le Plan forêt régional.

Ce Plan forêt régional a pour ambition de renforcer les boisements pour un développement durable, équilibré et responsable du territoire. Il s'inscrit dans une stratégie globale de reconquête environnementale en région.

En cohérence avec la stratégie régionale Biodiversité - Trame verte et bleue, dont l'un des objectifs est de relier les réservoirs de biodiversité, et la stratégie régionale Climat, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il a pour ambition de réhabiliter la nature et d'augmenter de façon significative la surface boisée d'ici 2040.

Grands massifs, bosquets, haies étagées, talus végétalisés, agroforesterie..., les boisements sont mul-■tiples, tout comme le sont leurs fonctions : environnementales, sociales, économiques. Les arbres, nous en avons besoin. Prenons soin d'eux! Vous découvrirez dans les pages qui suivent les actions engagées par Espaces naturels régionaux et les trois Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en faveur du boisement, avec leurs partenaires institutionnels, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les assoiciations ou encore les habitants. De la création du premier parc naturel régional de France (Scarpe-Escaut), à l'origine pour préserver le massif forestier de Raismes/St-Amand, à la régionalisation de l'opération Plantons le décor, l'engagement des parcs et d'Espaces naturels régionaux pour la préservation et la valorisation des paysages boisés est historique.

Aujourd'hui, boiser est l'affaire de tous, pour tous.

Emmanuel Cau

Président d'Espaces naturels régionaux Vice-Président « Aménagement du territoire, Environnement, Plan Climat » du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Paul Raoult

Président du Parc naturel régional de l'Avesnois Maire de Le Quesnoy

Hervé Poher

Président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Erik Charton

Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

UNE DYNAMIQUE AUTOUR DU BOISEMENT

Les boisements contribuent à la préservation de la biodiversité, protègent les sols et la ressource en eau, absorbent les émissions de CO2, filtrent poussières et pollution, régulent les températures...

Les bienfaits des boisements sur l'environnement et notre santé ne sont plus à démontrer.

Mais leurs apports concernent aussi notre qualité lde vie : bois et forêts offrent d'agréables

lieux de promenade, de détente et de découverte de la faune et de la flore. Ils constituent également un atout pour notre développement économique. La filière forêt/bois représente aujourd'hui, dans le Nord-Pas de Calais, plus de 26 000 salariés. Prenant en compte ces bénéfices et avec la volonté d'aller au-delà, le Plan forêt régional s'articule autour de plusieurs grandes actions : le développement de la forêt urbaine et périurbaine, le reboisement des abords de routes et de canaux, la renaturation des terres agricoles en leur conservant leur vocation de production, la création de boisements de protection (eau et sols), l'entretien et l'extension des massifs boisés existants. Le Plan forêt régional est un projet d'envergure et de long terme qui concerne les 4 millions d'habitants de la région. Il se traduit par une véritable dynamique qui se fait jour autour du boisement, dans le respect de la spécificité et de l'identité de

Cinq enjeux sont considérés comme importants à prendre en compte :

Sensibiliser et mobiliser les acteurs,

chacun des territoires.

- · Accompagner les porteurs de projets,
- · Contribuer à la préservation de la biodiversité,
- Contribuer à la préservation de la ressource en eau,
- Apporter une plus-value économique.

Dans cette publication, vous découvrirez au travers de témoignages comment des élus, habitants, agriculteurs, chefs d'entreprise, partenaires associatifs ou institutionnels..., répondent chacun à leur manière à ce formidable défi et comment ils en sont les acteurs, pour aujourd'hui et pour demain.



02 Editorial

04 Les boisements en Nord-Pas de Calais : Histoire et état des lieux

09 Les enjeux actuels

- 10 Des habitants bien conseillés
- 11 Préserver les arbres « remarquables »
- 12 Sensibiliser les collégiens et les lycéens
- 14 Plantations et sensibilisation avec les écogardes
- 15 Bien tailler ses arbres : des formations pour tous
- 16 Porte du Hainaut : Un accompagnement des projets des communes
- 17 Bien choisir ses fruitiers
- 18 Projets de plantations : les communautés
- des communes de l'Avesnois accompagnées
- 19 Quinze hectares boisés au cœur de la métropole lilloise
- 21 Un outil pour évaluer la pertinence de boiser
- 22 Planter des haies libres pour la Pie-grièche grise
- 23 Continuités écologiques : 230 000 arbres plantés
- en 15 ans en Caps et Marais d'Opale
- 24 Planter des perches de saule, c'est facile
- 25 « Plantons le décor » : une opération relayée
- dans toute la région
- 26 Des plantations sur terres cultivées
- 27 Dans l'Avesnois, un déficit en ripisylve
- 28 Allier bois-énergie et biodiversité
- 32 Préserver les près-vergers pâturés de l'Avesnois
- **33** Des variétés fruitières anciennes chez les pépiniéristes de la région
- 34 Les boisements dans les chartes des parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais
- 36 Les enjeux de demain
- **38** Remerciements

LES BOISEMENTS EN NORD-PAS DE CALAIS : HISTOIRE ET ÉTAT DES LIEUX

e Nord-Pas de Calais est la région française la moins boisée, avec un taux de boisement d'environ 9 %, contre 27 % en moyenne au niveau national. Des conditions propices à l'exploitation des sols à des fins agricoles (terres fertiles, relief favorable à la mécanisation et à la création de vastes parcelles), les grands conflits du XX^e siècle, l'industrie ou plus récemment l'extension urbaine sont autant de raisons qui expliquent ce faible taux.

Les boisements s'étendent, dans la région, sur 120 600 ha. Les deux tiers appartiennent à des propriétaires privés, le reste est la propriété de l'Etat et de collectivités locales. Le plus vaste massif forestier est celui de la forêt de Mormal (9 100 ha) en Avesnois.

42 % des forêts de la région sont situés dans les trois parcs naturels régionaux, Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut.

Les paysages se trouvent de plus, fragmentés, les surfaces boisées morcelées... La forêt domaniale de Raismes – Saint-Amand – Wallers, au coeur du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, est ainsi traversée par l'autoroute A23 qui relie Lille et Valenciennes.

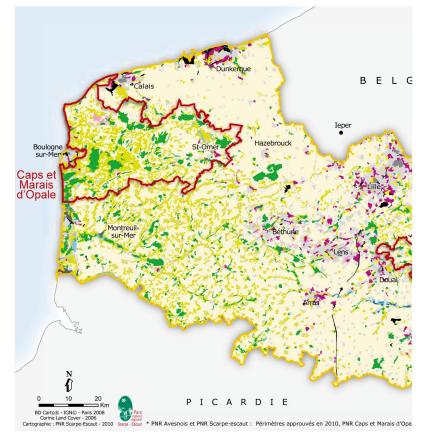
Le boisement prend, en Nord-Pas de Calais, différentes formes : forêts, bosquets mais aussi haies, alignements d'arbres, ripisylves sur les bords des cours d'eau, vergers... Les essences naturellement présentes dans la région sont nombreuses et diverses. Parmi les principales, citons le chêne pédonculé, le frêne, le hêtre, le peuplier ou encore le chêne sessile.

Au-delà de leur contribution fondamentale à la structuration des paysages et à l'identité des terroirs, les boisements ont aussi un rôle économique (production de bois d'oeuvre et debois-énergie), social (accueil du public), écologique (accueil de la biodiversité, participation à la Trame verte et bleue).

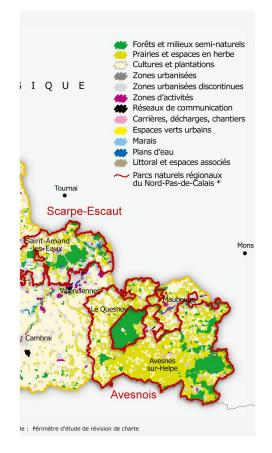
70 % des massifs forestiers sont identifiés en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et 10 % sont classés en zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux.

Historiquement, le boisement en Nord-Pas de Calais a connu

son plus bas niveau au milieu du XVIII^e siècle. Il a depuis progressé d'environ 25 %, principalement grâce à la valorisation des terres non exploitables ou peu rentables pour l'agriculture et la requalification des friches industrielles. Les linéaires de haies, en revanche, sont aujourd'hui plus faibles que ceux observés par le passé.



Occupation des sols du Nord-Pas de Calais en 2010





L'Avesnois présente de nombreux massifs forestiers majoritairement privés, certains de grande superficie (forêt de Trélon, 3 000 ha). La superficie totale des milieux forestiers atteint 19 182 ha soit 14 % du territoire du parc. 45 % de la superficie forestière du parc est concernée par un périmètre de protection : réserve naturelle régionale, sites d'intérêt communautaire au titre du réseau Natura 2000, zone de protection spéciale, etc.

En matière de boisement linéaire, l'Avesnois a une responsabilité régionale car il abrite le dernier complexe bocager fonctionnel de grande superficie (plus de 18 758 ha) en Nord-Pas de Calais.

Les milieux bocagers bénéficient également de mesures de protection : sites d'intérêt communautaire

(Natura 2000), zones de protection spéciale et sites inscrits. Par ailleurs, les éléments constitutifs du bocage (linéaires de haies) sont protégés au titre des éléments du paysage et des espaces boisés classés dans les plans locaux d'urbanisme d'une cinquantaine de communes du parc.





LES BOISEMENTS EN NORD-PAS DE CALAIS : HISTOIRE ET ÉTAT DES LIEUX

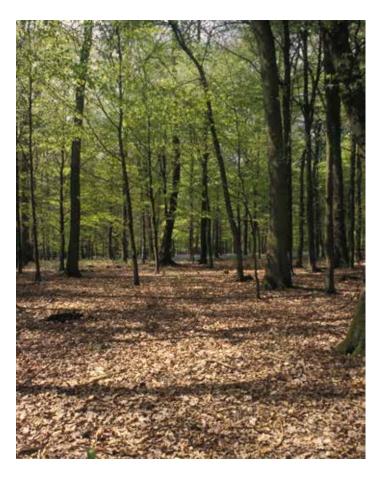
Le Parc des Caps et Marais d'Opale (CMO) est le seul en région à bénéficier de massifs forestiers en situation littorale. Les forêts d'une grande diversité d'habitats forestiers s'étendent sur 20 000 ha (14,7 % du territoire).

Parmi les forêts domaniales (environ 33 % du territoire du parc), citons les forêts de Rihoult-Clairmarais, Guînes, Boulogne, Desvres ou encore Hardelot.

La pression foncière sur les espaces naturels et notamment sur les boisements est forte en ■CMO.

Entre 2000 et 2005, les surfaces boisées ont beaucoup progressé (plus de 700 ha). Elles ont surtout concerné les terres agricoles et les prairies. Quelques boisements se sont parfois faits au détriment d'espaces naturels remarquables (pelouses sur les coteaux calcaires, roselières dans les zones humides ...).

Le boisement linéaire qui présente la particularité de recéler 25 essences locales différentes est plutôt bien préservé dans le sud du Boulonnais. Sur L'ensemble du territoire, la densité de maillage bocager est hétérogène, l'entretien des haies restant un problème récurrent.



CAPS



Les boisements couvrent 24 % de la superficie du territoire du parc, soit 11 930 hectares. La forêt est principalement publique (60 % de la surface forestière du parc).

Quatre massifs domaniaux sont présents sur le territoire : Bonsecours (480 ha), Flines-lez-Mortagne (245 ha), Raismes-Saint-Amand-Wallers (4 840 ha, deuxième plus grand massif en région, après la forêt de Mormal) et Marchiennes (800 ha).

La gestion y est multifonctionnelle : production de bois mais aussi activités cynégétiques, préservation de la biodiversité. Les forêts sont également le support de nombreuses activités : découverte de la nature, promenade, sports de nature ...

A ce titre, elles contribuent fortement à l'attractivité du territoire.

Le territoire compte cinq réserves biologiques dirigées, une réserve biologique intégrale et une zone de protection spéciale concernant en partie des espaces forestiers, deux sites d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Le patrimoine naturel associé aux espaces boisés est reconnu en Scarpe Escaut : le saule têtard est un élément caractéristique des paysages du parc. Les vergers sont également bien représentés sur le territoire.









→ SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS

Les arbres font partis de notre cadre de vie et de nos paysages. Les boisements forestiers, de linéaires de haies, de vergers ou encore d'alignements d'arbres têtards, caractéristiques de la diversité et des identités des territoires, s'inscrivent dans cette logique de maintien de la qualité de vie et des paysages. L'enjeu est d'amener les différents publics (habitants, exploitants agricoles, propriétaires foncier, agents communaux, salariés des entreprises mais aussi collégiens ou lycéens) à être acteurs de leur environnement, de leur cadre de vie et de travail : en leur proposant des conseils ou des formations pour les aider en amont de leurs projets de plantations, en organisant des opérations de sensibilisation...

→ ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

C'est aussi en mobilisant et en accompagnant les acteurs locaux sur leurs projets (communautés de communes et d'agglomération, Pays, syndicats intercommunaux, entreprises...) que l'on arrivera à redonner à la forêt et au boisement toute leur importance.

L'accompagnement des porteurs de projets peut prendre différentes formes et peut être plus ou moins conséquent : il peut s'agir de leur venir en appui, de leur apporter une expertise, de les conseiller sur leurs aménagements paysagers, d'élaborer des documents techniques (montage de dossiers, schémas de plantations, etc.)... Concertation en amont et dialogue territorial sont deux leviers importants pour concrétiser les projets. Des réalisations concrètes se multiplient (plantations de vergers sur des terrains communaux ou des zones d'activités par exemple).







→ CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La forêt et d'une manière générale, les massifs boisés, constituent des lieux de vie pour de nombreuses espèces. Créer de nouveaux boisements, renforcer les boisements existants, établir des corridors boisés pour les relier les uns aux autres, maintenir les haies bocagères ... sont autant d'actions qui contribuent à l'accueil et à la préservation de la biodiversité et au maillage écologique et paysager du territoire.

Les arbres et les linéaires boisés sont indispensables au déplacement de la faune. Ils constituent des refuges, offre de quoi se nourrir et pour certaines espèces, des sites où se reproduire.

→ CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Boiser, c'est également répondre à des enjeux écologiques comme la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les boisements sont considérés comme la meilleure protection de la ressource en eau. Ils permettent de réguler l'eau, contribuent à son épuration par la filtration, protègent les sols de l'érosion...

De plus, ils préservent du ruissellement, de la sécheresse et des vents.

→ APPORTER UNE PLUS-VALUE ÉCONOMIQUE

En plus de leur intérêt environnemental, les arbres peuvent apporter une plus-value économique et énergétique aux territoires et aux habitants, être source de revenus pour les agriculteurs qui plantent des haies ou réalisent des projets agroforestiers (production de bois énergie, de bois d'œuvre ou de fruits).

La filière forêt/bois représente aujourd'hui, dans le Nord Pasde-Calais, plus de 26 000 salariés et 2 450 établissements. De l'arbre au produit fini, elle compte 31 domaines d'activités : exploitants forestiers, ébénistes, menuisiers, charpentiers, papetiers... Ce secteur a un poids comparable à celui de l'automobile (Source Pôle Emploi 2011). SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS

Des habitants bien conseillés

Dans le cadre de Plantons le décor, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dispense des conseils « plantations » aux habitants de son territoire. Deux techniciens sont présents, une demi-journée par semaine, pendant la période de plantations (octobre à mars), et reçoivent sur rendez-vous, dans les deux maisons du parc (à Arques et Le Wast). Les habitants viennent avec leur projet, leurs plans, des photos... et peuvent poser toutes les questions qui les intéressent :

Quelles essences planter selon l'exposition, le type de sol du jardin et l'aspect souhaité ? Pourquoi privilégier les essences locales ?

Environ 35 permanences sont assurées et une centaine de personnes bénéficie chaque année de conseils gratuits. Il faut ajouter à cela les questions adressées par mail ou par téléphone (une cinquantaine de sollicitations par an). Des conseils sont également donnés lors des différents

événements (fête de la pomme, fête du Parc, salon Pomexpo, ...) et au travers de tout le programme d'animations du Parc.

Enfin, le parc propose à 150 participants par an en moyenne en partenariat avec le centre régional de ressources génétiques, des formations à la taille des fruitiers, des arbres et arbustes, qui vont de l'initiation au perfectionnement, ainsi que des stages de greffe sur table. L'objectif de cette « offre » est d'avoir un jardin qui favorise la biodiversité, en accord avec le territoire et ses paysages.



« Au Parc, ils ont la technique et le geste qu'il faut! »

CHRISTIAN TRUPIN

est habitant à Wizernes.

Il possède un jardin de 900 m2, avec un verger qui abrite des pommiers (notamment un pommier Gaillarde, une variété du Haut-Pays d'Artois qui donne des pommes à couteau de gros calibre), des cerisiers, des pruniers, un noyer... « Au Parc, vous vous adressez à des professionnels, dit-il. Vous êtes sûr d'avoir des conseils et la marche à suivre pour planter vos arbres dans de bonnes conditions. » Christian Trupin a suivi un stage de greffe. « Sur 10 greffons, 8 ont repris », se réjouit-il. Ce qu'il apprécie, c'est « le savoir des orateurs ». « Ce sont des gars qui connaissent très bien et vivent leur partie. Ils ont la technique et le geste qu'il faut! » Il envisage de suivre d'autres stages, pour se perfectionner. « On n'est jamais assez malin; il y a toujours des petits gestes à apprendre. »



Préserver des arbres « remarquables »

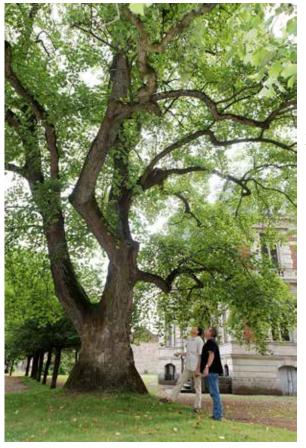
SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS

Certains arbres se distinguent par leur grand âge, leur taille, leur forme particulière, la rareté de leur essence, leur place dans les paysages... Ces arbres, le Parc naturel régional Scarpe Escaut s'attache à les préserver. En 1999, un recensement, réalisé auprès des habitants, a permis de sélectionner 45 arbres qui ont reçu le qualificatif de « remarquable ». Depuis, certains sujets, malades ou ayant subi des dommages, ont disparu. Il était temps de mettre à jour cet inventaire qui avait évolué.

En 2013, le Parc a engagé un nouveau recensement. Près de 63 arbres ont été signalés. 30 d'entre eux ont été jugés « remarquables » par un jury réunissant experts, professionnels, artistes, habitants... Ces arbres vont bénéficier de la plus grande attention : participation aux travaux d'entretien et de restauration, proposition de protection locale... via un conventionnement entre les propriétaires et le syndicat mixte du Parc.

Pour en assurer la pérennité, il est également proposé aux communes concernées d'inscrire leurs arbres – qu'ils soient propriété communale ou appartiennent à des particuliers – dans leur document d'urbanisme. Un article du code de l'urbanisme permet de les protéger au titre des éléments de paysage.

La prochaine étape consistera à faire connaître ce patrimoine (carnet de découverte, exposition...)



A Anzin, un tulipier de Virginie et un cèdre de l'Himalaya

JEAN-LOUIS LETOT

est responsable du service Espaces verts de la Ville d'Anzin, dans le Valenciennois. « Je savais que le Parc répertoriait des arbres remarquables, dit-il. I'en ai proposé huit dans la commune. Deux ont été retenus et le jury les a classés remarquables.» Ces arbres – un tulipier de Virginie et un cèdre de l'Himalaya – se trouvent dans le parc du château Dampierre. « Le château appartenait aux ingénieurs des Houillères. Il a été construit à la fin du XIX^e siècle. A cette époque-là, on plantait des essences exotiques dans les parcs des châteaux. *Les arbres ont plus de 130 ans !»* Jean-Louis Letot y est attaché.

« Pour moi, ce sont des monuments.

Le tulipier a des branches qui se déportent et qui ont besoin d'être haubanées (maintenues).

Le cèdre a un port superbe. Il y a 25 ans, il y avait des terrains de tennis et ses branches gênaient.

Je me souviens qu'on voulait l'abattre. Je m'y suis toujours opposé. Aujourd'hui les terrains de tennis ont disparu mais l'arbre est toujours là. Le classement va permettre de les protéger. »



PERSONNE-RESSOURCE : François CARLIER

f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70



« La cour du collège, terrain de jeu des SVT »

« Nous participons à l'opération "Planter dans la cour du collège" depuis le début, raconte GRÉGORY DELÉPLANQUE, professeur de Sciences de la vie et de la terre au collège Guy-Mollet à Lomme. Nous avons planté un fruitier chaque année, si bien que nous avons aujourd'hui sept pommiers, un poirier et trois pruniers. Nous récoltons les fruits et les dégustons avec les élèves. Je suis persuadé que certains enfants n'en mangent pas chez eux. Ils adorent ça et ça leur permet de redécouvrir ce qu'est un bon fruit. Nous avons également planté une haie diversifiée avec du charme, du noisetier, de l'églantier, du prunelier, de l'érable champêtre et de l'érable sycomore... et une haie avec du chèvrefeuille et du houblon, pour cacher les grilles. Nous avons aussi creusé une mare et aménagé un jardin potager, tout cela dans le cadre du projet labellisé Eco-école. Ici, c'est le terrain de jeu des SVT. Avec les 6^e, je travaille sur les clés de détermination des arbres. Mon cours est illustré et c'est beaucoup plus concret pour les élèves. Et lorsque nous réalisons les plantations, les parents – et même les grands-parents – sont invités à participer. C'est aussi l'occasion de recréer du lien social! »

Sensibiliser les collégiens...

Sensibiliser, informer et accompagner les habitants du Nord-Pas de Calais dans leur démarche de plantations, tel est l'objectif de « Plantons le décor ». L'opération « Planter dans la cour du collège » vise, elle, à prendre le relais auprès des collégiens en leur permettant d'embellir leur cadre de vie et de favoriser la biodiversité au sein de leur établissement.

Le Département du Nord, l'Inspection académique du Nord et Espaces naturels régionaux offrent à chaque classe de collège la possibilité d'obtenir 15 arbres et arbustes d'essences locales et un arbre fruitier greffé à partir des variétés anciennes régionales issues du verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq.

Depuis sa création en 2002, 80 ø des collèges publics et privés ont participé au moins une fois à « Planter dans la cour du collège ». L'opération a permis la plantation de 30 000 arbres et arbustes et plus de 500 fruitiers et la réalisation de projets très divers : création d'un jardin médiéval, d'un jardin aromatique ou encore d'un jardin à gestion différenciée autour d'une mare pédagogique, plantation de haies bocagères, d'arbustes à fruits pour les oiseaux...



« De la sensibilisation et de la pédagogie »

« L'idée de participer à l'opération "Planter dans la cour du collège" est la conjonction de plusieurs facteurs : l'Agenda 21 départemental et les politiques environnementales où toutes les questions liées au développement durable passent par de la sensibilisation et de la pédagogie, explique **PASCAL HOSSEPIED**, responsable du service Aménagement rural et Agriculture au Département du Nord.

La mise en oeuvre d'actions à destination des collégiens était ainsi une évidence. Qu'y a-t-il de mieux que de sensibiliser les jeunes aux essences locales, patrimoniales et à la biodiversité, avec l'appui du Centre régional de ressources génétiques, quand elles sont au pied de leur classe ? »

... et les lycéens

SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS

Le programme Biodiver'lycées, mené par Espaces naturels régionaux entre avril 2010 et juin 2013, est un programme éducatif destiné aux lycéens du Nord Pas-de-Calais. Il a pour but de les sensibiliser aux enjeux de la préservation de la biodiversité, de les faire réfléchir aux problématiques de l'environnement régional et de favoriser les actions sur le terrain (chantiers nature, aménagements dans le périmètre du lycée, etc.).

Les élèves, avec leurs professeurs, ont été invités à étudier la forêt, les zones humides et les natures urbaines régionales, sous l'angle de l'histoire, de la géographie, de la biologie, de leurs rôles environnementaux ou économiques... Chaque thème a fait l'objet d'une fiche pédagogique utilisable en classe, contenant des données spécifiques à la région et des pistes d'études.

Un catalogue de sorties pédagogiques était proposé par 28 structures partenaires, sur l'ensemble du territoire régional. Au total, 2 726 élèves de 94 classes sont allés sur le terrain et 61 sorties (sur 94) ont eu lieu en forêt.



PERSONNES-RESSOURCES:

Planter dans la cour du collège :

Isabelle CRINCKET

i.crincket@enrx.fr 03 28 07 65 54

Frédéric LECOMTE

f.lecomte@enrx.fr 03 20 67 03 51

BIODIVERLYCÉES:

Christelle GADENNE

c.gadenne@enrx.fr 03 20 12 89 24





« Faire passer le message d'un milieu vivant »

Le Groupe étude nature (GEN) a été créé en 1979. Son périmètre d'intervention : l'Avesnois. « Nous avons toujours voulu faire de l'éducation à l'environnement, explique son président,

PIERRE-MARIE GIBERT.

Dès le départ, nous nous sommes spécialisés sur la forêt. » Dans le cadre de l'opération Biodiverlycées, le GEN est intervenu auprès de huit classes (six du lycée d'Avesnes-sur-Helpe, deux de la Maison familiale et rurale du Cateau-Cambrésis). « Pour nous, c'était un public nouveau. Nous avons l'habitude de réaliser des animations auprès des élèves du primaire et, dans une moindre mesure, des collégiens mais on ne parle pas à des secondes comme à des primaires, que ce soit au niveau du vocabulaire ou de la démarche scientifique. Nous avons donc créé des animations spécifiques sur trois thèmes : le sol forestier, l'écosystème forestier et le bois mort. L'idée était notamment de montrer la richesse du sol. Nous avons voulu faire passer le message d'un milieu vivant qu'il faut respecter et, valoriser le patrimoine local de proximité. Beaucoup de gens de la région ne connaissent pas la forêt de Mormal. »



Plantation et sensibilisation avec les écogardes

Les écogardes du Parc naturel régional Scarpe-Escaut initient des projets pour sensibiliser les scolaires – et plus particulièrement les élèves des écoles primaires – à la préservation de leur environnement. Ces projets sont menés dans le cadre du programme européen WECAN, dont l'objectif est de recréer, par le biais d'animations, un lien entre les habitants et les milieux naturels qui les entourent.

De par leurs missions, les écogardes assurent également des patrouilles sur le territoire et ont établi le constat que certains terrains communaux laissés libres pouvaient faire l'objet de plantations. Ils ont donc décidé de coupler leurs interventions. Si une commune dispose d'un terrain libre, un projet de plantations peut lui être proposé. L'école de la commune est alors associée au projet : une animation en classe est organisée, en lien avec les enseignants, au cours de laquelle les écogardes présentent le Parc, leurs missions ainsi que la plantation qui sera réalisée (par exemple, un verger conservatoire, une haie diversifiée, des perches de saule pour créer une rangée de saules têtards, etc.).

La plantation est ensuite effectuée avec les élèves et les services tech-

niques de la commune.

Des conseils éclairés

« Notre commune est une commune associée du Parc depuis peu (juillet 2010), explique **GUY HUART**, le maire de Rombies et Marchipont. Les écogardes, lors de leurs patrouilles, avaient repéré un lieu qui pouvait faire l'objet de plantations, le long du terrain de foot et du sentier des Chapelles de Rombies-et-Marchipont, un sentier inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ils nous ont donc proposé un projet. »

Les plantations – une haie diversifiée avec des perches de saule—ont été réalisées en janvier 2012. Deux des trois classes de l'école du village y ont participé. « Il y avait déjà des saules plantés de longue date un peu plus haut, ça crée une belle continuité. Les écogardes nous ont apporté leurs conseils éclairés, à la fois pour agrémenter notre cadre de vie et pour favoriser la biodiversité. Ils ont formé le personnel communal à la taille et sensibilisé nos écoliers. »





PERSONNE-RESSOURCE:
Loïc LEMOINE
I.lemoine@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 35 03 04

SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS

Bien tailler ses arbres : des formations pour tous

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place, depuis plusieurs années, un programme de formation intitulé « Les journées de l'arbre ». Il s'agit de demi-journées de formation (qui ont lieu le samedi après-midi, entre septembre et juin) qui traitent de thèmes que les participants souhaitent aborder : le jardin au naturel, la conduite de fruitiers « hautes-tiges» ou de haies, la taille de formation de l'arbre têtard... 15 à 20 personnes sont présentes en moyenne, parmi lesquelles des habitants qui commandent leurs végétaux via l'opération « Plantons le décor ».

Très techniques, ces formations, gratuites et ouvertes à tous (habitants mais aussi élus, agents communaux, agriculteurs), sont dispensées par les techniciens du parc ou du Centre régional de ressources génétiques. Elles se déroulent généralement sur des terrains agricoles et ont lieu chaque année sur un secteur différent.





PERSONNE-RESSOURCE : **Stéphane MARACHE**

stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com 03 27 77 52 63



« Nous accueillons des groupes pour des démonstrations de taille »

« Il y a quelques années, nous avons réaménagé tout le centre du bourg, explique GUY ERPHELIN, le maire de Clairfayts.
Nous avons acquis des terrains derrière l'église, la salle des fêtes, le terrain de sports et l'école.
Nous avons réalisé un travail sur 2,5 ha.
Derrière la salle des fêtes, nous avons abattu des sapins. Nous avons également créé un chemin piétonnier pour réunir l'ancienne et la nouvelle place.

Avec le Parc, il y a 6 ans, nous avons planté sur plus d'un kilomètre des haies avec des arbres têtards, ainsi qu'un verger. Depuis, nous accueillons régulièrement des groupes de particuliers ou d'élus et d'agents communaux pour des démonstrations de taille. La partie théorique a lieu à la salle des fêtes et la partie pratique sur le terrain. Les participants, encadrés par les techniciens

Les participants, encadrés par les techniciens du Parc, peuvent s'entraîner.

Dans la commune, nous voulions conserver le caractère du village. D'ailleurs, lors de la révision du Plan local d'urbanisme, nous nous sommes engagés à protéger les haies. »



« Nous sommes contents de pouvoir bénéficier des conseils du Parc »

« Il y a six ans, nous avons réalisé une étude paysagère sur la commune, avec l'aide du Fonds départemental pour l'aménagement du Nord, explique **DANIEL GOBERT**, adjoint au maire de Bellaing, dans le Valenciennois.

A l'issue de cette étude, nous avons réaménagé la place de l'église, la placette de la résidence « La Montagne » et la place de la cité de Bellaing, une ancienne cité des Houillères puis continué l'aspect esthétique.

Il y a deux ans, nous nous sommes inscrits dans le dispositif de la CAPH. C'était l'occasion d'aller plus loin avec un soutien financier non négligeable de la communauté d'agglomération. Des chênes ont été plantés derrière la médiathèque, un tilleul à l'école maternelle et des arbres fruitiers à proximité du city-stade.

Et puis, nous avons réalisé un alignement, d'environ un kilomètre de long, sur le chemin piétonnier qui relie le centre du village et la cité de Bellaing à l'école primaire et aux installations sportives : 20 saules têtards et 40 cerisiers. Les premières plantations ont été saccagées mais nous ne voulions pas rester sur un échec, nous avons replanté cette année. Nous sommes une petite commune, nous n'avons pas vraiment de spécialiste paysager. Aussi nous sommes contents de pouvoir bénéficier des conseils du Parc. Ces conseils nous seront grandement utiles pour réaliser nos prochains aménagements, destinés à la requalification des entrées du village. »

Porte du Hainaut : un accompagnement des projets des communes

En 2011, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a mis en place une opération (intitulée « 5 000 arbres »), dans le cadre de l'année internationale des forêts.

Le principe : proposer aux communes adhérentes la fourniture gratuite de végétaux ainsi qu'un accompagnement technique. Les communes de la CAPH situées sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE) bénéficient de l'accompagnement du Parc. Celles qui se trouvent hors Parc de l'accompagnement d'Espaces naturels régionaux.

En 2013-2014, 30 projets dont 17 sur le territoire du Parc seront menés : plantations d'alignements de saules têtards, de fruitiers, de vergers communaux... Plus de 15 000 arbres ont été plantés depuis le début de l'opération qui s'appelle aujourd'hui « Plantons dans nos communes ».

ENRX et le PNRSE apportent un service direct aux communes. Pour le Parc, c'est aussi un moyen d'engager le dialogue avec des communes avec lesquelles il ne travaillait pas forcément jusque là, d'aborder des sujets qui vont au-delà de la plantation de végétaux, comme par exemple la gestion différenciée, et d'initier d'autres actions.



PERSONNES-RESSOURCES : François CARLIER

f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70



Frédéric COOUELET

f.coquelet@enrx.fr 03 28 07 65 54



Bien choisir ses fruitiers

NSIBILISER MOBILISER

Un arbre fruitier pousse sur un porte-greffe, c'est ce qui va conditionner sa forme (taille, ampleur). Selon la vigueur de ce porte-greffe, il sera haute-tige, pourra vivre 80 ans (et jusqu'à 200 ans pour les poiriers) et demandera 5 à 10 ans avant de donner des fruits, ou basse-tige, autrement dit de petite taille. Sa durée de vie sera alors de 30 ans et il produira des fruits dans les 2 à 3 ans. Il pourra également être de forme intermédiaire ou palissé.

Le choix d'arbres fruitiers s'effectue selon le temps que l'on a à leur consacrer, la place dont on dispose, la gestion que l'on compte mettre en place, l'entretien, les soins...

Un particulier qui souhaite créer un verger familial? Une collectivité qui dispose d'une pâture et envisage de planter un verger conservatoire ? Un agriculteur qui a un projet de diversification et entend produire des fruits pour la vente directe? Un arboriculteur qui veut valoriser sa production sous différentes formes (fruits, jus...) ? Le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) apporte une réponse à chaque projet et propose des variétés adaptées au contexte régional. Il organise des stages de création ou d'entretien de verger familial, apporte conseils et expertise aux collectivités ainsi qu'un appui technique aux agriculteurs pour leurs projets d'agroforesterie fruitière.



« Des arbres qui correspondent à l'histoire de la Pévèle »

« Au début du siècle, il y avait ici une tradition d'arbres fruitiers », raconte **BERNARD DORESSE**, adjoint au maire de Mons-en-Pévèle chargé de l'environnement. « Parmi les projets que nous souhaitions mener, nous avions l'idée d'un verger. »

C'est en centre bourg, sur un terrain d'1,2 hectare qui abritait déjà de vieux arbres fruitiers, qu'a été créé ce verger. « Nous avons fait appel au CRRG car nous n'avions aucune connaissance dans ce domaine, juste une ambition pour notre territoire ». Le verger comptera une quinzaine de poiriers, 5 pommiers, 5 cerisiers et 5 pruniers. 15 arbres ont déjà été greffés, 15 autres le seront à l'automne 2013, « des sujets qui correspondent à l'histoire de la Pévèle. »

Un pâturage avec des bovins Rouge flamande a été mis en place et un cheminement a été aménagé pour appréhender le verger dans sa globalité. Le site sera ouvert pour des animations à destination des scolaires et des temps forts y seront organisés.

« L'environnement est une composante importante pour la commune. Pour nous aider dans ce projet, nous sommes allés chercher les compétences là où elles existent. »



PERSONNE-RESSOURCE : Guillaume BRUNEAUX

g.bruneaux@enrx.fr 03 20 67 00 43

Projets de plantations : les Communautés de communes de l'Avesnois accompagnées

Le Pays Sambre-Avesnois met en oeuvre des programmes d'actions qui sont portés par les communautés de communes. L'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne ces dernières dans la définition et l'élaboration de leurs appels à projets de plantations, également sur des expertises techniques et des réceptions de chantiers. Ces appels à projets sont destinés aux communes, aux habitants, aux associations, aux entreprises... La restauration des mares est également concernée par ce dispositif d'accompagnement (30 mares ont été diagnostiquées et 23 restaurées). Les plantations et travaux, retenus à l'échelle du Pays, peuvent bénéficier d'un financement de la Région, sur l'axe prioritaire Trame verte et bleue. Depuis le démarrage de cet accompagnement en 2010, plus de 8 km de haies, de 450 arbres fruitiers, de 150 arbres de haut jet et de 8 200 m² de mélanges fleuris ont été plantés sur le territoire du parc de l'Avesnois.



« Le rôle du Parc est fondamental »

« Le bocage, c'est l'image de l'Avesnois, c'est notre identité, indique FRANÇOIS LETELLIER, directeur général des services de la communauté de communes Coeur de l'Avesnois (3CA). Et ça nous ouvre de nouvelles perspectives économiques qu'on ne peut pas négliger, notamment avec le bois-énergie. De plus, c'est un formidable réservoir de biodiversité. Tout est lié! Avec le soutien financier de la Région, dans le cadre de la politique Pays, nous aidons les habitants, les entreprises, les communes... dans leurs plantations de haies, d'arbres traditionnels du bocage, de fruitiers et participons à la restauration de mares prairiales. Le rôle du Parc est fondamental, il nous donne la capacité technique de mettre en oeuvre la décision politique de nos élus. Sans le Parc, nous ne saurions pas faire. En 2013, sur le périmètre de la 3CA, nous avons planté, hors parcellaire agricole, 2 075 m de haies, 17 arbres bocagers et 157 fruitiers. »



PERSONNE-RESSOURCE : **Enora POSTEC**

enora.postec@parc-naturel-avesnois.com 03 27 77 52 65

15 ha boisés au coeur de la métropole lilloise

ENSIBILISER I MOBILISER

Aéronautique, aéromodélisme, randonnée, quad, BMX, motocross... Différentes activités sont pratiquées sur le site de l'aérodrome de loisirs qui s'étend sur les communes de Bondues, Marcq-en-Baroeul, Marquette et Wambrechies. Il y a également des terres agricoles, un haras, une zone d'accueilpour les Roms... Le Syndicat intercommunal pour la gestion de l'aérodrome de loisirs (SIGAL), propriétaire du site (150 ha), souhaitait le préserver de la pression foncière et le valoriser d'un point de vue paysager. Objectif : maintenir le cadre de vie, contribuer au Plan foret régional tout en préservant une grande plaine sur la métropole lilloise, dont l'intérêt écologique (notamment pour la trame verte et bleue) est indéniable. Espaces naturels régionaux, avec le centre régional de ressources génétiques, a accompagné le projet du SIGAL. Une première proposition a été faite aux différents usagers du site (aviation civile, agriculteurs...) mais n'a pas recu leur adhésion immédiate. Après une phase de concertation et des rendez-vous individuels, un projet tenant compte des attentes de chacun a été validé. Résultat : 7 ha ont été boisés en périphérie du site et, pour le reste, le statut des sols n'a pas changé, mais les pratiques vont évoluer. 4 ha sont plantés en agroforesterie sur prairies de fauche et 4 ha en agroforesterie fruitière. Dans l'esprit des trames écologique et paysagère, 4 km de haies diversifiées ceinturent désormais l'aérodrome.



PERSONNE-RESSOURCE : Frédéric COQUELET

f.coquelet@enrx.fr 03 28 07 65 54

« L'agroforesterie, ça ne nous parlait pas du tout »

« Au départ, nous avions l'idée d'un verger pédagogique pour animer le chemin de randonnée ouvert en 2010, raconte **MARIE DHAENENS**, chargée de mission au SIGAL.

Nous avons rencontré les techniciens du CRRG pour savoir ce qu'il pouvait être intéressant de planter, puis ENRx qui nous a parlé du Plan forêt régional dans lequel nous pouvions nous inscrire. Des rencontres ont été organisées avec les usagers du site. Le premier projet a dû être retravaillé, en fonction des contraintes (hauteur des plantations, axes à maintenir dégagés,...). ENRx a élaboré tout le cahier des charges. Nous aurions été incapables de le faire en interne. L'agroforesterie, ça ne nous parlait pas du tout. »



« Le projet a été bien mené »

« Au départ, nous n'avions pas demandé à avoir des arbres », explique pour sa part **ALAIN DUPIRE**, agriculteur sur le site. « Nous, on aime bien avoir un beau parcellaire, des arbres c'est plus embêtant qu'autre chose. Mais il faut reconnaître que le projet a été bien mené. Économiquement, je ne pense pas que ça sera intéressant pour nous. L'intérêt est plus écologique. »

Boisement : les entreprises aussi sont concernées

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut encourage au boisement les entreprises situées sur des zones d'activités, en les incitant à planter des essences locales. Sur la zone d'activités de Sars-et-Rosières, il a proposé à la cinquantaine d'entreprises implantées sur le site de planter des arbres fruitiers. Près d'un tiers d'entre elles ont joué le jeu et 55 arbres ont été plantés – par des entreprises d'insertion – en 2013.

Mais la démarche ne s'arrête pas là ; elle va au-delà du simple fait de planter. En effet, il s'agit de susciter, auprès des entreprises, l'envie d'aller plus loin, de faire vivre les vergers. Des animations seront proposées par le Parc en fonction de la demande des salariés, le midi, sur leur temps de pause : formations spécifiques à la taille pour qu'ensuite ils puissent gérer leur verger, conseils personnalisés pour les plantations qu'ils souhaitent réaliser chez eux, qu'ils habitent sur le territoire du Parc ou non...

L'accompagnement au boisement est un véritable service, un outil à la disposition des entreprises.



PERSONNE-RESSOURCE : François CARLIER

f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70

« Une portée fédératrice et sociale »

« Nous avons la chance d'avoir un parc d'activités intégré dans son environnement, avec des aménagements paysagers d'exception, explique **BÉATRICE BERTIN**, directrice administrative et financière de Fizzy (entreprise de confiserie) et présidente de l'association Ecoparc A23, dont le but est de fédérer les entreprises de la zone, partager les bonnes pratiques, travailler ensemble, etc.

C'est aussi ce qui a motivé notre implantation ici. Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, nous avons eu des échanges avec le Parc qui nous a proposé de planter des arbres fruitiers. Nous avons tout de suite adhéré. Associer le côté industriel des entreprises à la dimension rurale du paysage, c'est fondamental. Je suis pour la biodiversité dans sa pluralité, c'est-à-dire même dans un contexte économique. Le Parc nous a aidés dans le choix des variétés, le positionnement des arbres... Il nous a aussi proposé des démonstrations de taille.

J'y crois. Nous allons faire en sorte qu'il y ait une dynamique entre chefs d'entreprises, entre salariés. L'objectif est aussi de promouvoir et dupliquer cette action au sein des autres parcs d'activités du territoire du Grand Hainaut via CAPA Cité, la fédération d'associations de parcs d'activités. Il y a un côté anecdotique et ludique dans cette opération mais elle a une portée importante, fédératrice et sociale. Les arbres qui ont été plantés l'ont été à l'entrée. Nous en sommes fiers. Ça marque une ouverture d'esprit. »





« Gérer les boisements de manière cohérente »

« Il y a quelques années déjà, j'avais, comme certains élus du Boulonnais, réagi en voyant disparaître des prairies à la faveur du boisement, raconte **KADDOUR JEAN DERRAR**, maire de Condette, président de la commission Aménagement du territoire du PNR Caps et Marais d'Opale et président du Comité de pilotage du SCOB.

Quand je bats la campagne et que je vois une pâture disparaître, ça me fait mal au coeur. Nous sommes dans une région d'élevage sur herbe. Nous avons un patrimoine à préserver! Nous avons donc cherché des outils pour faire face à cette situation et gérer les boisements de manière cohérente. Sur le territoire de la commune, nous avons créé une ZAP (zone agricole protégée), la première au nord de Paris. Et avec le Parc, nous avons travaillé à l'élaboration d'un SCOB. Avec ce document, nous avons la possibilité d'aider les communes et le Département du Pas de Calais- dont relèvent les autorisations de boisement – en ciblant les endroits où boiser " sans dégâts", dans la continuité des massifs forestiers et non pas n'importe comment, en "timbres-poste". Le SCOB a fait l'objet d'un consensus. Même s'il y a eu quelques réactions, il a été bien accueilli. *Ca permet d'avancer.* »

Un outil pour évaluer la pertinence de boiser

Sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 50 % des terres agricoles qui changent de vocation deviennent des boisements. Jusqu'à présent, il s'agit le plus souvent de boisements isolés, non raisonnés, voulus par les propriétaires pour valoriser leur terre.

Le Parc a mis au point un Schéma de cohérence de boisement (SCOB). Etabli en concertation avec les agriculteurs et les forestiers, cet outil propose des clés de détermination qui permettent aux propriétaires qui veulent boiser de se poser les bonnes questions sur la nature du sol, le relief et l'accessibilité du terrain, les espèces protégées présentes, etc. Une fois toutes les données entrées, le boisement est encouragé – et des conseils sont donnés – ou n'est pas favorisé – et les raisons pour lesquelles il ne l'est pas sont expliquées.

Document n'ayant pas de portée réglementaire, le SCOB a avant tout une dimension pédagogique. Il est complet dans l'appréciation des différentes questions à se poser avant de boiser. Et surtout il permet d'engager un échange avec le propriétaire et de montrer la pertinence de boiser ou pas.

C'est ainsi que depuis 2010, 7 dossiers d'aide au boisement ont fait l'objet d'une analyse préalable avec le SCOB, pour une surface totale de 24,31 ha.





PERSONNE-RESSOURCE : Maxime LEMAIRE mlemaire@parc-opale.fr

03 21 87 90 90

ENSIBILISER I MOBILISER

Planter des haies libres pour la Pie-grièche grise

La Pie-grièche grise est inscrite comme espèce « en danger » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Les dernières données de nidification la concernant datent de 2008 (en moyenne vallée de Sambre, dans l'Avesnois). C'est une espèce exigeante qui apprécie les milieux semi-ouverts tels que les prairies, avec des haies libres de différentes strates (herbacées, arbustives, arborescentes), où elle peut nicher et se percher pour chasser.

Le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais et le Parc naturel régional de l'Avesnois sont co-opérateurs de la déclinaison régionale du Plan national d'actions Pie-grièche.

Un plan d'actions expérimental a été mis en place en moyenne vallée de Sambre, avec la collaboration des agriculteurs, sur un périmètre de cinq communes (Landrecies, Leval, Maroilles, Noyellessur-Sambre et Sassegnies).

Il vise notamment à promouvoir les haies multistrates grâce à des actions de sensibilisation, de plantation et la réalisation de plans de gestion du bocage. Les actions de plantations se concrétisent par la signature d'une convention entre le Parc et les agriculteurs, qui s'engagent à maintenir les haies plantées et à limiter leur taille.

Des plantations de haies avec des arbustes (prunelliers, églantiers...) et des arbres ont été réalisées. Des plantations d'arbres de haut jet isolés sont également envisagées.

Outre les plantations, il est important d'adapter les pratiques de taille des haies afin qu'elles soient plus favorables à la faune, notamment à la Piequièche grise.



« Nous ne sommes pas dans une optique d'arrachage »

« Le Parc cherchait des sites pour planter des haies pour la Pie-grièche grise et nous a contactés, explique **ANTOINE CARLIER**, exploitant

agricole à Landrecies (GAEC de la ferme d'Hachette). Des endroits appropriés, assez isolés, ont été déterminés sur notre parcellaire et 80 m de haies d'1,5 m de large, avec des strates différentes,

ont été plantés. Nous n'y avons pas vu de contraintes.

Le Parc s'est occupé de tout et les plantations ont été réalisées avec le lycée agricole de Sains-du-Nord. Nous ne sommes pas dans une optique d'arrachage. Sur l'exploitation, nous avons plus de 20 km de haies. Ça sert de brisevent, ça prévient l'érosion et il y a un intérêt pour la biodiversité. »



PERSONNE-RESSOURCE : **Jérémy TRANNOY**

jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com 03 27 77 51 60

Continuités écologiques : 230 000 arbres plantés en 15 ans en Caps et Marais d'Opale

Avec son programme de reconquête des paysages ruraux, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale accompagne les propriétaires et les exploitants agricoles qui souhaitent planter des haies champêtres, des arbres têtards... Depuis 15 ans, c'est plus de 230 000 arbres qui ont ainsi été plantés. Aujourd'hui, pour renforcer les corridors écologiques, les techniciens du Parc s'appuient sur des études de fonctionnalité écologique pour cibler les secteurs d'intervention. Les projets dits de « remaillage écologique » se font en concertation. Grâce à des fonds européens FEDER*, les financements des projets atteignent 80%, main d'oeuvre comprise, ce qui motive les propriétaires qui ont des projets mais qui n'ont pas toujours le temps ou l'argent pour les mettre en oeuvre. En 2013 et 2014, 20 000 arbres seront encore plantés par l'association de réinsertion, l'AAEPM (Association pour l'amélioration de l'environnement au Pays de Marquise).

*FEDER: Fonds européen de développement régional.



« Les paysages, ce sont les paysans qui les font »

DOMINIQUE HAMY est agriculteur céréalier

à Tardinghen.

Dans sa ferme, il a aménagé des gîtes et un accueil pour les campings-cars (une aire de services et trois aires naturelles de stationnement). Sa première convention avec le Parc, il l'a signée en 1997. Il s'agissait alors de planter une bande boisée à côté de son hangar. Dans les années qui ont suivi, il a réalisé d'autres plantations : un linéaire de 500 m de haies pour relier un bois qui se trouve derrière sa ferme, des arbustes pour l'intégration paysagère de ses aires de stationnement, des bosquets autour du parcours de swing golf qu'il a créé... « Nous avons été des précurseurs de la trame *verte* », dit-il.

« Cette année, pour la dernière plantation, la subvention des plants et fournitures a été étendue à la main d'oeuvre. Les agriculteurs n'ont pas de temps disponible. La main d'oeuvre était un frein. Ôn a levé un verrou grâce à cette aide. » Dans le cadre de mesures compensatoires à un défrichement, un hectare de bois et une haie de 440 m reliée à un autre massif boisé ont été plantés chez lui.

Agriculteur mais aussi chasseur, Dominique Hamy a participé à des opérations de réintégration des faisans en milieu naturel, de réintroduction de la perdrix grise et de l'abeille des Deux Caps.

« Les paysages, ce sont les paysans qui les font », affirme-t-il, convaincu de l'intérêt écologique de planter mais aussi de l'intérêt paysager et touristique.

« Nous sommes ici sur le Grand site de France des Deux Caps!»

PERSONNE-RESSOURCE: Mathieu BOUTIN

mboutin@parc-opale.fr 03 21 87 90 90



Planter des perches de saule, c'est facile

Ils sont l'emblème du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Les saules têtards, en mauvais état, ont pourtant tendance à disparaître des paysages. Le Parc a donc mis en place un programme de restauration et de plantation d'alignements de saules têtards.

Entretenir un saule têtard est compliqué et peut s'avérer dangereux. Les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge de 75 % du coût de la restauration par un élagueur. Une convention est signée entre le Parc et les propriétaires. Elle prévoit le maintien du ou des arbres. Les communes peuvent elles être aidées techniquement. Cette opération permet de restaurer, chaque année, 30 à 40 arbres, de beaux sujets qui ont une grande valeur patrimoniale.

Restaurer est une chose mais pour assurer le paysage de demain, il faut également planter. Des perches de saules, issues des tailles annuelles, sont mises à la disposition des habitants (environ 300 chaque année), à l'occasion de l'opération « Plantons le décor ». Les agriculteurs, qui en plantent autour de leurs prairies ou de leurs bâtiments, sont très demandeurs. De vraies trames vertes sont ainsi créées.

En 2014, 600 perches de saules seront proposées par le Parc aux communes, aux particuliers et aux agriculteurs.







MARC ROUZÉ est agriculteur à Coutiches, dans le Douaisis.
« J'aime la verdure », dit-il d'emblée.
« Mais je n'aime pas me voir imposer

les choses. Notre campagne est belle. Pourquoi vouloir la transformer en forêt? »

« J'aime bien le saule, c'est biscornu et c'est

plein de vie! »

Pour intégrer sa ferme dans le paysage et établir un brise-vent, il a planté 50 saules derrière l'un de ses bâtiments. « J'aime bien le saule, c'est biscornu, ça reste touffu l'hiver. C'est l'arbre du Nord. Et dans tous les vieux saules, il y a une petite chouette. C'est plein de vie! » Des saules, Marc Rouzé en a également planté « par ci, par là » dans ses pâtures, pour faire de l'ombre.

Derrière le nouveau bâtiment qu'il est en train de construire, il envisage d'en planter encore 100 m, des arbres plus bas, « pour faire une haie un peu sauvage ». Les perches de saules lui sont fournies par le Parc. « Les gens du Parc, ce sont des gens de terrain. Ils sont de bon conseil. Malgré mon opposition au Plan Forêt Régional, en réalisant ces plantations, je pense contribuer à ma manière à la préservation de la biodiversité et au maintien des paysages autour de mon exploitation.»

PERSONNE-RESSOURCE : François CARLIER

f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70

« Plantons le décor » : une opération relayée dans toute la région

L'opération « Plantons le décor » propose aux habitants, collectivités, associations, entreprises et écoles de la région près de 150 espèces d'arbres, d'arbustes et de fruitiers adaptés au sol et au climat du Nord Pas-de-Calais. Les végétaux présentés dans un cataloque édité chaque année en septembre, sont préparés et vendus par des pépiniéristes « agréés ». Les clients prennent livraison de leur commande à des dates et dans des lieux précis.

« Plantons le décor » a fêté, en 2011, ses 20 ans. Coordonnée par Espaces naturels régionaux, elle est aujourd'hui relayée en région par 25 territoires partenaires (Parcs naturels régionaux, communautés de communes et d'agglomération, Pays...) et couvre la quasi-totalité du territoire régional. Elle fait l'objet de multiples actions de promotion (Presse régionale, journée de sensibilisation, animations grand public, formations, etc.) dans les territoires.

Planter des végétaux adaptés à la région, c'est participer activement à l'aménagement de son cadre de vie et agir pour la préservation des paysages, la conservation du patrimoine végétal et en faveur de la biodiversité. Chaque année, plus de 2000 commandes sont enregistrées, dans le cadre de « Plantons le décor », 75 000 à 90 000 arbres et arbustes sont plantés (soit 65 km de haies), ainsi que 2 500 à 3 500 fruitiers (soit 35 ha de vergers).

« Une politique environnementale volontariste »

ACCOMPAGNER LES ACTEURS

DE PROJETS

« Sur le territoire de l'agglo, "Plantons le décor" est relayé par la communauté urbaine d'Arras (CUA) depuis 2004 », explique **PHILIPPE RAPENEAU**, vice-président de la CUA. « Ce périmètre est désormais élargi au Pays d'Artois, soit 11 intercommunalités.

SENSIBILISER ET MOBILISER

En huit ans, nous avons enregistré 2 419 commandes de particuliers et de collectivités, planté 1 498 fruitiers, 36 536 arbres et arbustes locaux. 200 stagiaires ont été formés à la plantation des haies, la taille ou la greffe des fruitiers par des techniciens du Centre régional de ressources génétiques et maintenant par des animateurs du cru ... »

« Une haie bien mieux qu'une palissade! »

« Nous ne souhaitions pas, notre voisin **GERARD FERLIN** et nous, de séparation en dur entre nos jardins », raconte **CHRISTELLE OBERT**, propriétaire à Crémarest. « En 2008, nous avons planté une haie en commun avec des arbustes adaptés aux conditions locales (fusain, houx, charmille, viorne, troène...), choisis dans le catalogue "Plantons le Décor".



PERSONNES-RESSOURCES:

Isabelle CRINCKET

i.crincket@enrx.fr 03 28 07 65 52

Frédéric COQUELET

f.coquelet@enrx.fr 03 28 07 65 54



« C'est par passion des arbres l'agra que j'ai fait le choix de l'agroforesterie »

Agriculteur à Belle-et-Houllefort dans le Boulonnais, **HERVÉ POTTERIE** a accepté de tenter l'expérience de l'agroforesterie. Son exploitation a été choisie par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Direction départementale des territoires et de la mer comme « site vitrine ». Sa ferme est située en bord de route et elle accueille du public (avec l'activité des gîtes et de la ferme pédagogique). Chênes, noyers, érables, merisiers, poiriers... 120 arbres ont été plantés chez lui, sur des prairies pâturées par des bovins et sur des terres agricoles. « Le Parc et la DDTM nous ont guidés sur ce qu'il fallait planter et où », explique Hervé Potterie. « Pour l'instant, je n'en tire aucun bénéfice mais je n'ai pas de contraintes non plus. J'adore les arbres. Tous les jours, je vais dans mes bois. C'est par passion que je l'ai fait et pour les générations futures. Je passe pour un marginal », dit encore cet agriculteur hors du commun. « Mais je suis le plus heureux du monde de m'être engagé là-dedans. »

Des plantations sur des terres cultivées

L'agroforesterie consiste à planter, sur une parcelle agricole en activité, une faible densité d'arbres (50 à 100 tiges à l'hectare), de manière linéaire. Cette pratique qui était répandue jusqu'à la seconde guerre mondiale (notamment en zone bocagère) présente le double avantage de maintenir la vocation initiale de la parcelle, tout en produisant du bois d'oeuvre (bois noble qui peut se valoriser économiquement), source de revenus pour l'agriculteur.

Par leur système racinaire profond, les arbres ne concurrencent pas les cultures. Ils diminuent l'évapotranspiration, améliorent la qualité de l'eau, recyclant les résidus de fertilisants et réduisant les flux de nitrate dans les sols.

Le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale accompagne et conseille les agriculteurs qui s'intéressent à l'agroforesterie. Les expérimentations réalisées sur le territoire depuis 1994 ont permis de constater la rapidité et la régularité de l'accroissement des troncs, ainsi que l'obtention d'arbres bien formés et de qualité pour la production de bois d'oeuvre.

Dans la continuité, le Parc anime sur le territoire des mesures d'aides à l'agroforesterie mises en œuvre par l'Etat et la Région Nord-Pas de Calais.





PERSONNE-RESSOURCE:
Philippe MAJOT
pmajot@parc-opale.fr
03 21 87 90 90

Dans l'Avesnois, un déficit en ripisylve

Le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois (SIAECEA) intervient sur une partie du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il gère 300 km de cours d'eau non domaniaux (cours d'eau privés appartenant aux communes ou aux particuliers), sur le périmètre des deux Helpes et de leurs affluents. En 2008, le SIAECEA a réalisé un diagnostic exhaustif, véritable état des lieux des cours d'eau, tant du point de vue écologique, hydrologique, morphologique, que des usages ou des enjeux économiques. Ce diagnostic, complété par celui des eaux superficielles des Deux-Helpes mené par le Parc, ont mis en évidence un déficit en ripisylve, formation végétale rivulaire constituée de plusieurs strates (herbacée, arbustive et arborescente) et qui peut prendre différentes formes : arbres isolés, bosquets, forme continue ou discontinue... Un programme d'actions a donc été élaboré. L'objectif est de replanter 100 km de ripisylve sur 10 ans (2013-2022), pour atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau fixés par la Directive cadre sur l'eau.

Le SIAECEA est l'un des partenaires qui participe, de par ses actions, à la mise en œuvre du SAGE de la Sambre (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), outil de planification territoriale en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques, conduit par le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

« Nous devons reconstituer une ripisylve »

« Suite au diagnostic de 2008 et la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006), précise ALAIN MATHURIN-DOLLO, technicien animateur du SIAECEA, il convient de gérer la ressource en eau de façon équilibrée et durable, tout en tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique. C'est pour cela qu'aujourd'hui, par le biais d'une Déclaration d'intérêt générale, nous devons reconstituer une ripisylve par plantation d'arbres, arbustes et hélophytes, afin de maintenir les berges et restaurer un bon état hydromorphologique (fond et rives) des rivières. Nous menons également des opérations de protection rapprochée des cours d'eau par l'installation de clôtures, abreuvoirs. Nous travaillons sur la restauration de la continuité écologique (effacement de seuil). Il ne faut cependant pas vouloir tout boiser. Des zones avec des talus nus sont préservées pour les Martins pêcheurs et les Hirondelles de rivages. Et d'un point de vue piscicole, une alternance d'ombre et de lumière doit être maintenue, il faut trouver le bon équilibre.

En matière d'écosystème, tout est toujours question d'équilibre. »



PERSONNE-RESSOURCE : **Guillaume CAFFIER** quillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com

03 27 77 51 60



Allier bois-énergie et biodiversité

Dans l'Avesnois

La préservation du maillage bocager est l'un des enjeux majeurs du Parc naturel régional de l'Avesnois. Le bocage fait partie du cadre de vie de la population, il participe à l'équilibre écologique, constitue un refuge pour de nombreuses espèces... Lui donner une valeur économique, c'est permettre de le conserver et par là même de favoriser la biodiversité. Le PNR de l'Avesnois réalise des études de faisabilité pour l'installation de chaudières bois-énergie (pour les particuliers, les agriculteurs, les entrepreneurs et les collectivités) et sur la ressource en bois. 17 chaudières de ce type fonctionnent déjà sur son territoire. L'équipe du Parc est en train d'établir un plan de gestion de bocage type, qui vise à déterminer le volume de bois récoltable annuellement sur 15 ans et le potentiel de biodiversité pour une exploitation donnée. L'objectif est de gérer les haies



PERSONNE-RESSOURCE: Florian LE MEUR

florian.lemeur@parc-naturel-avesnois.com 03 27 77 51 60





« Notre crainte, au départ, était de manquer de plaquettes »

« En 2005, le Parc nous a proposé de visiter une chaufferie à bois déchiqueté dans l'Aisne, raconte **GÉRARD DELVA**, exploitant agricole à Ors. Je n'avais jamais vu ce genre d'installation. C'était impressionnant. Ensuite, nous sommes allés sur des chantiers de déchiquetage. »

Ces visites l'incitent à réaliser une étude de faisabilité, « pour voir si nous aurions assez de bois pour faire un roulement sur 15 ans, car les arbres têtards se coupent en moyenne tous les 15 ans », et une étude financière pour évaluer le coût de ses consommations. A l'issue de ces études, Gérard Delva fait le choix d'une chaudière à bois déchiqueté pour chauffer son habitation, une habitation secondaire et l'eau de sa laiterie. Il construit également un hangar adossé à l'ancienne grange pour installer sa chaudière et stocker ses plaquettes de bois. « Nous venons de passer le 4° hiver, dit-il.

Au départ, notre crainte était de manquer de plaquettes mais en fait, "ça déborde". Nous avons 13 km de haies et 450 arbres têtards sur l'exploitation et les voisins nous donnent le bois issu des élagages. Nous produisons 500 à 600 m³ de plaquettes par an alors que nous n'en consommons que 120 à 130 m³. Nous pouvons en fournir à des particuliers, des collectivités ou d'autres agriculteurs qui sont équipés d'une chaudière à bois déchiqueté. Nous pensions rentabiliser notre installation en 7 à 8 ans. En 5 ans, elle le sera. Et puis, nous contribuons à valoriser le bocage et la biodiversité! »





établi.

« C'est rassurant d'avoir le Parc derrière nous »

« J'ai eu le déclic parce que mon frère, qui est installé dans le Boulonnais, était déjà équipé de ce type d'installation », explique BENOÎT LACHERÉ, exploitant agricole à Tournehem-sur-la-Hem dans la vallée de la Hem. Sa chaudière tourne depuis trois ans et il en est satisfait.

Benoît Lacheré s'est adressé au Parc pour réaliser une étude de faisabilité et évaluer l'autosuffisance de sa ferme. Un diagnostic des haies a été effectué et un programme de plantations

- « Nous avons planté 300 m de haies cette année, 300 m seront encore plantés l'an prochain et 300 m l'année d'après, pour nous permettre une rotation des coupes sur 15 ans. Les haies ont été plantées à des endroits stratégiques, où nous avions des problèmes de ruissellement. Nous allons faire d'une pierre deux coups, puisque ça va aussi nous aider à lutter contre l'érosion. » Sa chaudière à bois déchiqueté a été installée à la fin de l'hiver. Benoît Lacheré fait partie des neuf exploitants que le Parc a aidé à se doter d'une chaudière à bois déchiqueté.
- « C'était rassurant d'avoir le Parc derrière nous, dit-il. Sans le Parc, nous aurions peut-être été plus réticents à nous engager dans un tel projet. »

En Caps et Marais d'Opale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a engagé, en 1994, un programme de reconquête des paysages ruraux. Dans le cadre de ce programme dont l'objectif est de restaurer les éléments de paysage, il propose depuis 2009 aux agriculteurs de planter des haies pour la production de bois énergie. Ces plantations, qui participent aussi à la préservation de la biodiversité, sont financées à 80 % par le Parc.

Parallèlement, Les agriculteurs qui souhaitent s'équiper d'une chaudière à bois déchiqueté peuvent être accompagnés dans leur démarche et bénéficier d'aides. Le bois déchiqueté est la moins chère de toutes les énergies. Il est facile à produire sur une ferme en zone bocagère : broyé sur place, il sèche pendant 6 mois et est ensuite prêt pour alimenter la chaudière. Le Parc finance l'étude de préfaisabilité réalisée par l'association A Petit Pas, pour vérifier l'opportunité économique à mettre en place ce type de chaudière. Le technicien du parc aide au montage de dossiers de demande de subventions auprès de la Région, dans le cadre du FRAMEE*. 40 à 50 % du montant des travaux peut être pris en charge.

* FRAMEE : Fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement.



PERSONNES-RESSOURCES:

Virginie GRUDZIEN

vgrudzien@parc-opale.fr 03 21 87 90 90

Philippe MAJOT

pmajot@parc-opale.fr 03 21 87 90 90



En Scarpe-Escaut

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bois-énergie des Terroirs a été mise en place par la maison du bois à Auchy-lès-Hesdin, les agriculteurs et les forestiers pour structurer la filière bois énergie. Une antenne de la SCIC Bois-énergie des Terroirs a été implantée en 2012, sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut qui travaillait déjà, de manière expérimentale avec les CUMA* de la région et de manière transfrontalière avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique, à la valorisation économique des déchets d'élagage des saules têtards. Les saules têtards constituent l'identité du territoire et un patrimoine naturel que le Parc souhaite préserver notamment pour favoriser la biodiversité.

La SCIC permet de regrouper tous les acteurs de la filière bois-énergie (du producteur de bois au consommateur de combustible) en créant une structure privée dans laquelle peuvent adhérer les collectivités territoriales en tant que partenaires publics. La structure anime l'ensemble des sociétaires, gère la vente et le négoce du bois combustible.

Une chaudière à plaquettes (bois déchiqueté) a été installée à la maison du Parc des Plaines de l'Escaut en Belgique. Une autre le sera prochainement à Roost-Warendin (Nord), pour alimenter la mairie, l'école, la bibliothèque... L'objectif est de sensibiliser les communes et les agriculteurs et de les encourager à s'équiper de chaudière à bois, de s'alimenter avec une énergie renouvelable, de faire des économies d'énergie : le coût au kwh du bois et le coût global sur 15 ans de chauffage, sont les plus faible, toutes énergies confondues.

* CUMA : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

« Le saule têtard, il fallait trouver un moyen de le valoriser »

« Le saule têtard est l'arbre emblématique du Parc », indique **JOSÉ DUBRULLE**, co-président de la commission agriculture au Parc naturel régional Scarpe Escaut. « Mais on s'est rendu compte qu'il y avait un gros problème d'entretien de ces arbres. Si on veut qu'ils soient entretenus, il faut les valoriser économiquement. Sur le territoire du Parc, nous avons mené une expérimentation pendant deux ans. Nous avons ensuite souhaité passer à la vitesse supérieure. Nous avons la ressource, nous avons le savoir-faire pour ce qui est de l'élagage, du broyage, du transport ou du séchage des plaquettes...

Nous nous sommes donc rapprochés d'une structure existante, la SCIC Bois-énergie des Terroirs qui était intéressée par notre expérience. Aujourd'hui, nous cherchons à structurer la filière, à la promouvoir auprès des collectivités. Le saule têtard, il fallait trouver un moyen de le valoriser. Aujourd'hui, nous l'avons fait mais il faut aller plus loin. Et les agriculteurs ne demandent pas mieux. Il y a à la fois une dimension économique et environnementale. »





PERSONNE-RESSOURCE : Pauline PECQUET p.pecquet@pnr-scarpe-escaut.fr

03 27 19 19 70

Préserver les prés-vergers pâturés de l'Avesnois

De nombreux agriculteurs ont pris l'initiative de projets de boisements agroforestiers et plus particulièrement les producteurs de jus de pomme, pommes-poires, pommes-mûres et cidre, dont ceux de l'association « Vergers hautes-tiges del'Avesnois » qui bénéficient de la « marque Parc naturel régional ».

L'accompagnement du Parc porte sur le montage du dossier technique (définition du projet, densité, type de protection bovine...), du dossier de subvention, avec un accompagnement du Centre régional de ressources génétiques sur le choix variétal et la conduite en axe vertical.

Depuis 2010, 25 agriculteurs ont été ainsi accompagnés par le Parc.

A la fin de l'hiver 2014-2105, près de 50 hectares de parcelles agroforestières fruitières auront été plantées avec près de 1500 arbres fruitiers (Pommiers, poiriers, pruniers, noyers, châtaigniers, cerisiers, etc.) Deux demi-journées d'échanges et de sensibilisation ont été organisées : une au GAL (Groupe d'action locale) du Pays de Condruses Belgique (retours d'expériences), la seconde sur le territoire du

Parc (présentation des étapes de la plantation et des systèmes de protections bovines). Un chantier école de plantation agroforestière a également été réalisé en décembre 2012, avec la Maison familiale et rurale du Clos fleuri d'Avesnes-sur-Helpe.





PERSONNE-RESSOURCE : **Stéphane MARACHE**

stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com 03 27 77 52 63



« Le Parc nous a accompagnés de A à Z »

FRANÇOIS et MICKAËL KOLAKOWSKI

sont agriculteurs à Bavay (GAEC de Buvignies). Ils ont planté cette année, 60 pommiers sur 2 ha de prairies. « Nous avions en tête soit de planter des pommiers, soit d'installer un poulailler, disent-ils.

Sur la parcelle, il y avait autrefois des pommiers qui ont été arrachés. Nous avons donc fait le choix d'en replanter, avec l'idée de produire du jus de pommes et de faire de la vente directe. Et puis, ça apportera de l'ombre aux bêtes. Dans 5 ans, quand ça donnera vraiment, ça nous fera un revenu complémentaire. »

François et Mickaël Kolakowski envisagent également de replanter des haies sur leur exploitation, « pour avoir des brise-vents » mais aussi « pour les paysages » et d'ici deux ou trois ans, de replanter encore, sur 2 ou 3 ha, des pommiers. « Le Parc nous a accompagnés de A à Z, se félicitent-ils. Il a monté le dossier et a assuré le suivi des plantations. S'il n'avait pas été là pour nous aider, nous ne l'aurions pas fait. »



Des variétés fruitières anciennes chez les pépiniéristes de la région

Le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) a signé une convention avec six pépiniéristes du Nord Pas-de-Calais et deux de Picardie (Oise et Aisne) pour que soient mises sur le marché des variétés fruitières anciennes. Ces pépiniéristes reçoivent, deux fois par an (au printemps et à l'été), des greffons de variétés sélectionnées par le CRRG et issues du verger conservatoire régional qu'ils s'engagent à multiplier. Il s'agit de variétés les plus intéressantes en terme de rusticité et les mieux adaptées aux vergers familiaux et aux territoires de la région. Ainsi, par exemple, la Marie Doudou qui est une pomme typique de l'Avesnois, ne sera commercialisée que dans l'Avesnois.

Ces pépiniéristes sont également partenaires de l'opération « Plantons le décor » qui permet aux habitants et aux collectivités du Nord Pas-de-Calais de commander des arbres, arbustes et fruitiers adaptés à la région. Plus de 150 variétés sont proposées dans le cadre de cette opération.

« Ma passion, j'en ai fait mon métier »

YVES HOCHART est l'un des six pépiniéristes du Nord Pas-de-Calais avec lesquels le CRRG a signé une convention. Installé à Wismes (région de Saint-Omer), spécialisé dans les fruitiers, il produit des variétés anciennes locales de pommes (Cabarette, Reinette des Capucins, Précoce de Wirwignes...), des poires, des prunes et des cerises. C'est son père qui lui a appris à greffer. « Je greffe depuis l'âge de 9 ans, dit-il. C'est devenu une passion et j'en ai fait mon métier. Nous vendons aux particuliers, aux pépiniéristes et aux collectivités pour la création de vergers de collection. Notre clientèle est surtout composée de gens du terroir qui veulent garder les variétés qu'ils connaissent de leurs parents ou de leurs grandsparents. Ils savent qu'ici, ils trouveront ces variétés. Ça fonctionne par le bouche à oreilles. » Chaque année, 15 à 16 000 arbres fruitiers sont greffés dans les pépinières Hochart, toutes variétés confondues. Les variétés anciennes représentent 80 % du volume de production et 75 % du chiffre d'affaires.





PERSONNE-RESSOURCE: René STIEVENARD

r.stievenard@enrx.fr 03 20 67 00 76



Forêts, prairies bocagères, ripisylves... Le territoire de l'Avesnois est constitué de milieux naturels à haute valeur patrimoniale que le Parc naturel régional s'attache à préserver. La charte du PNR (2010-2022) affiche des ambitions élevées en faveur des boisements, en particulier du bocage, qui passent par l'amélioration des connaissances pour mieux cibler les actions, la préservation des milieux naturels et des espèces qui y habitent, la préservation des paysages et de la ressource en eau, la maîtrise de l'artificialisation et de la dégradation des espaces ruraux, ou encore la restauration de la trame écologique du territoire... L'objectif est également de soutenir la gestion durable de la forêt et du bocage et de développer la filière bois, en utilisant les ressources naturelles présentes. Il s'agit de permettre aux agriculteurs de tirer partie des productions bocagères, de progresser vers une autonomie énergétique de leur exploitation, et au-delà de favoriser la biodiversité et de contribuer au maintien de l'identité paysagère de l'Avesnois.

Protéger la biodiversité, valoriser les potentiels économiques du territoire, promouvoir les richesses de ses paysages... Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans son avant-projet de charte (2013-2025), s'appuie notamment, pour favoriser les boisements, sur les grandes politiques régionales : Trame verte et bleue et Plan forêt régional. Son ambition est celle d'un « territoire

Son ambition est celle d'un « territoire qui prend à cœur la biodiversité ». Il entend donc préserver les cœurs de biodiversité, maintenir et restaurer les corridors écologiques, en particulier la trame bocagère et forestière, améliorer la connaissance scientifique. Dans le cadre de la reconquête des paysages ruraux, il encourage la plantation de haies et de bandes boisées pour la production de bois énergie et par là même accompagne la structuration d'une filière bois à l'échelle du territoire. L'objectif est aussi économique car le potentiel réel.

Dans la mise en œuvre du Plan forêt régional, l'ensemble des acteurs œuvre à maintenir un équilibre des usages, avec une attention particulière sur l'usage agricole, mais aussi à défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés pour ses valeurs écologiques et paysagères. Il travaille enfin à la définition de plans de paysage dont celui du bocage boulonnais.

Le boisement est présent à travers différentes mesures, dans la charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (2010-2022) : l'amélioration de la connaissance notamment via l'expérimentation, la restauration de la fonctionnalité des espaces ruraux, le maintien des identités paysagères du territoire, dont certaines sont directement liées à l'arbre, la mise en place des filières économiques en lien avec le bois...

Il est ici question de préserver l'espace rural, agricole et naturel, de mieux en maîtriser les usages, de protéger et restaurer les milieux forestiers, mais aussi d'affirmer le caractère des paysages identitaires tout en prévenant leur banalisation.

Les ressources locales (le bois), génératrices de développement économique, sont également promues. C'est en effet en initiant et accompagnant la mise en place de filières qui utilisent ces ressources que, d'une part, on crée de l'activité et, d'autre part, on participe au maintien des éléments spécifiques du territoire.

Symbole de vie et élément indissociable de nos paysages

Qu'il soit isolé, épars ou en bosquet, d'alignement, de massif boisé ou sur les berges d'un cours d'eau, qu'il soit au fond du jardin, sur le pignon d'une maison, dans la cour de l'école, à côté de l'église ou du cimetière, le long d'une route ou dans une pâture, l'arbre est un symbole de vie et un élément marquant de nos paysages.

Il n'est en effet pas un paysage dans le Nord Pas-de-Calais, ni en France, sans sa présence. A la campagne, en ville ou en forêt, il représente une force tranquille, dont l'espérance de vie atteint plusieurs générations humaines. Maltraité, taillé trop sévèrement, agressé par les parasites et les maladies, abattu ou arraché, il n'est pas invulnérable.

Qu'il soit jeune plant ou sujet remarquable, il constitue un bien commun et doit être entouré de soins à chaque moment de sa vie.

L'arbre fait partie de notre patrimoine, de notre cadre de vie. Il nous faut le respecter, veiller à son accroissement et à son renouvellement.

Des services indispensables à la vie humaine

Les services rendus par les boisements sont considérables : production de bois (matériau de construction, ébénisterie,...) et source d'énergie renouve-lable (bois bûche et plaquettes), maintien des sols (lutte contre l'érosion), régulation de l'écoulement des eaux de surface (réduction des inondations en période de crue), épuration naturelle des eaux (assimilation des polluants chimiques), action sur le climat (maintien de températures plus fraiches en été, absorption du carbone atmosphérique responsable de l'effet de serre)... Les forêts abritent également une grande part de la biodiversité terrestre : leur préservation est essentielle au maintien des équilibres écologiques présents et futurs.

Leur rôle sur le quotidien des populations – qui sont aujourd'hui urbaines à plus de 80 % en France – est indéniable : les bois et forêts constituent des lieux de loisirs, de promenade, de détente, de découverte de la faune et de la flore, de pratique d'activités sportives... Leur intérêt paysager n'est plus à démontrer.

Elles font de plus partie, pour certaines, de notre patrimoine historique et culturel (réserves royales de chasse, forêts destinées à la construction des mines,...).

Préserver, valoriser et développer ces services nous permettra de satisfaire nos besoins mais aussi ceux des générations futures.





L'arbre allié des cultures et de l'économie agricole

L'agroforesterie consiste à introduire des rangées d'arbres dans les surfaces agricoles de prairies permanentes, de cultures annuelles ou pérennes. Elle trouve toute sa justification économique et environnementale dans l'avenir et les enjeux de l'agriculture moderne : changement climatique, coûts des intrants, économie de l'eau. Cette idée toute simple, qui tient du bon sens paysan, vise à **tirer le meilleur profit de la complémentarité des besoins des arbres et des cultures**, à condition bien sûr que les uns et les autres soient parfaitement adaptés au terroir.

L'agro-sylvi-culture moderne tient compte des contraintes techniques liées à la motorisation des cultures (espacement des rangées d'arbres, élagage, dégagement ...) et optimise les nombreux intérêts économiques et environnementaux offerts par ce type d'aménagement intégré. Dans cet agro écosystème, l'arbre protège régulièrement les cultures contre le vent, l'échaudage (mauvaise circulation des substances nutritives) et favorise les auxiliaires des cultures qui stabilisent ce système en le protégeant de trop fortes perturbations.

Sans mentionner qu'une parcelle agroforestière stocke plus de carbone, et enrichit le sol en matière organique par la décomposition des litières de feuilles et de racines.

L'agroforesterie permet à la fois de **maintenir un revenu annuel grâce aux cultures intercalaires**, qui restent productives et rentables, et de c**onstituer un capital de valeur, avec les arbres**, dont la densité optimale varie entre 50 et 100 plants/ ha selon les essences et les parcelles. L'arbre et la culture forment deux revenus différents qui divisent ainsi la prise de risque. La productivité globale des parcelles agroforestières permet jusqu'à 30 % de plus en biomasse, et 60 % de plus en produits vendus.

Cependant, l'agroforesterie constitue un investissement initial (subventionné en Nord-Pas de Calais), et les revenus à la récolte des arbres bien que très significatifs requièrent de voir loin sur le plan économique, ce qui n'est pas aisé en période d'incertitude sur l'avenir. Enfin, l'une des difficultés à surmonter, tient à la représentation de l'arbre qui a été relégué à la marge dans la plupart des systèmes agricoles, hors vergers, et qui est considéré à tort comme une contrainte.

38

Cette publication est le fruit d'un travail collectif et de multiples contributions, sans lesquels Espaces naturels régionaux n'aurait pu l'éditer. Qu'ils en soient remerciés.

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

FABIEN BRIMONT, Chargé de mission « Trame verte et bleue», Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais FRANÇOIS CARLIER, chargé de mission « patrimoine arboré » au Parc naturel régional Scarpe-Escaut ISABELLE CRINCKET, Chargée de mission « Plantons le Décor », Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais PHILIPPE MAJOT, technicien « arbres et paysage » au Parc naturel régional des Caps des Marais d'Opale DAVID MOULIN, directeur adjoint, Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais ENORA POSTEC, chargée de mission « gestion de l'espace » au Parc naturel régional de l'Avesnois

A **Valérie DASSONVILLE**, journaliste, auteur des interviews et rédactrice des textes de la publication.

AUX PERSONNES INTERVIEWÉES

Habitants, propriétaires, chefs d'entreprise, exploitants agricoles :

BÉATRICE BERTIN, directrice administrative de l'entreprise Fizzy à Sars-et-Rosières ANTOINE CARLIER, agriculteur à Landrecies GÉRARD DELVA, agriculteur à Ors ALAIN DUPIRE, agriculteur à Wambrechies GÉRARD FERLIN et CHRISTELLE OBERT habitants et voisins à Crémarest DOMINIQUE HAMY, agriculteur à Tardinghen YVES HOCHART, pépinièriste à Wismes FRANÇOIS et MICHAEL KOLAKOWSKI, agriculteurs à Bavay BENOÎT LACHERE, agriculteur à Tournehem-sur-la-Hem HERVÉ POTERIE, agriculteur à Belle-et-Houllefort MARC ROUZE, agriculteur à Coutiches CHRISTIAN TRUPIN, habitant à Wizermes

Elus locaux:

KADDOUR JEAN DERRAR, maire de Condette et président du comité de pilotage du SCOB BERNARD DORESSE, adjoint au maire de Mons en Pévèle JOSÉ DUBRULLE, maire de Thivencelle et co-président de la commission agriculture du Parc DANIEL GOBERT, adjoint au maire de Bellaing GUY HERPHELIN, maire de Claifayt PHILIPPE RAPENEAU, vice-président de la communauté urbaine d'Arras

Représentants de services de l'Etat, de collectivités territoriales, et de leurs établissements publics

GUILLAUME BRUNEAUX , chargé de mission « agroforesterie fruitière » Centre régional de ressources génétiques, Espaces naturels régionaux

GRÉGORY DELEPLANQUE, professeur de sciences et vie de la terre au collège Guy Moquet à Lomme

MARIE DHAENENS, chargée de mission Syndicat de gestion de l'aérodrome de loisirs de Lille-Marcq

ALAIN MATHURIN-DOLLO, technicien du SIAECEA

PIERRE-MARIE GIBERT, président du Groupe Etude Nature

PASCAL HOSSEPIED, responsable du service aménagement rural et agriculture au Département du Nord

LOÏC LEMOINE, responsable des écogardes du parc naturel régional Scarpe-Escaut

FRANÇOIS LETELLIER, directeur général des services de la communauté de communes Coeur de l'Avesnois (3CA)

JEAN-LOUIS LETOT, responsable du service Espaces verts à la Ville d'Anzin FANY MILBLED, directrice déléguée au Plan forêt au Conseil régional Nord-Pas de Calais

POUR EN SAVOIR PLUS:

PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS www.parc-naturel-avesnois.fr PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE www.parc-opale.fr PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT www.pnr-scarpe-escaut.fr

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

OLIVIER DELVAUX
MARC GREMSKI
MICHAËL LESEINE
BARBARA GROSSMANN
DAVID DELECOURT
GILLES POTTIER
SAMUEL DHOTE
FRANCOIS MULET







La collection « Les Parcs & »:

- présente la diversité des missions et interventions des Parcs, les innovations apportées,

- illustre, par des exemples choisis, concrets et opérationnels, les méthodologies utilisées et les partenariats mis en oeuvre.

- replace les programmes d'actions au regard des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

Déjà paru :

- Les Parcs & l'eau (2008)
 Les Parcs & l'agriculture durable (2009)
- Les Parcs & la biodiversité (2010)
- Les Parcs & la gouvernance (2012)

UNE CONTRIBUTION AU





Éditeur et directeur de la publication : Espaces naturels régionaux représenté par Emmanuel Cau, président Rédacteur en chef : Jean-Louis Thomas Coordination et suivi éditorial : David Moulin Rédaction : Valérie Dassonville Design graphique : Gilles Pottier
Impression : Nord'Imprim (Steenvoorde) Dépôt légal : octobre 2013 © Espaces naturels régionaux

Imprimé, avec des encres végétales, sur Satimat Green composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts certifiées FSC.

Nord'Imprim est certifiée ISO 9001- ISO 14001



